



# Assemblée générale

Distr. générale  
13 mars 2024  
Français  
Original : anglais

## Soixante-dix-neuvième session

Points 139 et 140 de la liste préliminaire\*

### Projet de budget-programme pour 2025

#### Planification des programmes

## Projet de budget-programme pour 2025

### Titre II

#### Affaires politiques

### Chapitre 6

#### Utilisations pacifiques de l'espace

#### Programme 5

#### Utilisations pacifiques de l'espace

## Table des matières

	<i>Page</i>
A. Projet de plan-programme pour 2025 et exécution du programme en 2023** . . . . .	2
Orientations générales . . . . .	2
Programme de travail . . . . .	2
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2025*** . . . . .	11
Vue d'ensemble . . . . .	11
Annexe	
Organigramme et répartition des postes pour 2025 . . . . .	16

\* [A/79/50](#).

\*\* Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution du programme (partie II) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

\*\*\* Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes (partie III) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.



## A. **Projet de plan-programme pour 2025 et exécution du programme en 2023**

### **Orientations générales**

#### **Mandats et considérations générales**

- 6.1 Le Bureau des affaires spatiales a pour mission de faire avancer la coopération internationale dans le domaine spatial. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont la résolution [1472 A \(XIV\)](#), la résolution [76/3](#), intitulée « Le programme "Espace 2030" : l'espace comme moteur du développement durable », la résolution [78/72](#) sur la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace et la résolution [76/55](#) sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, selon qu'il conviendra.
- 6.2 Les principales fonctions du Bureau consistent à : a) assurer le secrétariat du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires [résolution [1472 A \(XIV\)](#)], le secrétariat exécutif du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite et de son forum des fournisseurs (résolutions [61/111](#) et [64/86](#)) et le secrétariat du Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales (résolution [71/90](#)) ; b) mettre en œuvre le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (résolutions [2601 \(XXIV\)](#) et [37/90](#)) et le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) (résolution [61/110](#)) ; c) gérer le Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique [résolutions [1721 B \(XVI\)](#) et [3235 \(XXIX\)](#)] ; d) exécuter les tâches incombant au Secrétaire général en vertu des traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique et des résolutions connexes (résolutions [2222 \(XXI\)](#), [2345 \(XXII\)](#), [2777 \(XXVI\)](#), [3235 \(XXIX\)](#), [34/68](#), [37/92](#), [41/65](#), [47/68](#), [59/115](#) et [62/101](#)) ; e) aider les États Membres à appliquer le Programme « Espace 2030 » (résolution [76/3](#)).

### **Programme de travail**

#### **Utilisations pacifiques de l'espace**

##### **Objectif**

- 6.3 L'objectif auquel le programme contribue est de resserrer la coopération internationale dans la conduite des activités spatiales à des fins pacifiques et de promouvoir l'utilisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications.

#### **Stratégie et facteurs externes pour 2025**

- 6.4 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau appuiera les travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires et s'emploiera à promouvoir la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. Plus précisément, il assumera les tâches suivantes :
- a) Fournir des services fonctionnels de secrétariat au Comité et à ses sous-comités (Sous-Comité scientifique et technique et Sous-Comité juridique), au Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite et à son forum des fournisseurs ainsi qu'au Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales ;

- b) Fournir des services de secrétariat aux groupes de travail du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et à ses organes subsidiaires, notamment au Groupe de travail sur les aspects juridiques des activités relatives aux ressources spatiales et au Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales ;
- c) Travailler avec les États Membres, des entités intergouvernementales et non gouvernementales et d'autres partenaires pour promouvoir une utilisation pacifique de l'espace, notamment par :
  - i) la mise en œuvre du régime juridique international régissant les activités spatiales ;
  - ii) l'immatriculation des objets lancés dans l'espace ;
  - iii) la réduction des débris spatiaux ;
  - iv) des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, selon qu'il conviendra ;
  - v) des services civils de positionnement, de navigation et de synchronisation par satellite et des services à valeur ajoutée ;
  - vi) un appui au Comité en vue de l'aider à développer plus avant la gouvernance des activités spatiales ;
- d) Organiser des activités de formation et fournir un appui technique consultatif pour aider les États qui en feraient la demande et les institutions à :
  - i) renforcer leurs capacités dans des domaines tels que le droit de l'espace et les politiques spatiales, la durabilité de l'espace, l'économie spatiale, les changements climatiques, la surveillance de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, l'élevage et l'agriculture de précision, la santé mondiale, les communications par satellite, la météorologie spatiale, l'exploration spatiale, l'astronomie, les activités de recherche et sauvetage, la réduction des risques de catastrophe et les interventions d'urgence, ainsi que les systèmes mondiaux de navigation par satellite ;
  - ii) mettre au point des plateformes de collaboration et favoriser le partage des connaissances relatives aux solutions spatiales ;
- e) Coopérer avec les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'Organisation des Nations Unies afin d'assurer la formation dans les domaines de la télédétection et des systèmes d'information géographique, des applications des satellites de météorologie, des communications par satellite, des sciences de l'espace et de l'atmosphère et des systèmes mondiaux de navigation par satellite ;
- f) Favoriser et augmenter l'incidence des travaux du Comité et du Bureau sur l'action menée pour atteindre les objectifs de développement durable, par :
  - i) des activités de sensibilisation ciblées qui favorisent une meilleure compréhension et une adoption accrue des technologies, des données et des services spatiaux, notamment en diffusant des publications, des dépliants et du matériel de formation ;
  - ii) des échanges avec les parties prenantes pour ce qui est de promouvoir un partage plus systématique des données et des informations spatiales afin de favoriser le développement durable et la durabilité de l'espace.

6.5 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Un espace extra-atmosphérique plus sûr et plus durable ;
- b) Des solutions spatiales permettant le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable ;
- c) Une meilleure compréhension, acceptation et application du régime juridique international régissant les activités spatiales ;
- d) Un plus grand nombre de pays ayant accès à l'espace et aux avantages découlant de son utilisation, en particulier des pays en développement, et utilisant les sciences et techniques ainsi que leurs applications, y compris les solutions spatiales, aux fins du développement durable, de la réduction des risques de catastrophe et des interventions d'urgence ;
- e) Une meilleure compatibilité et une meilleure interopérabilité des systèmes mondiaux de navigation par satellite ;
- f) Une meilleure disponibilité des capacités spatiales au moyen du renforcement des liens de coopération et de l'établissement de nouveaux partenariats.

- 6.6 En ce qui concerne les facteurs externes, l'hypothèse ci-après a été retenue lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2025 : les organisations gouvernementales et intergouvernementales et les organisations non gouvernementales sont capables et désireuses de soutenir le Bureau dans la mise en œuvre du programme.
- 6.7 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Bureau entend, conformément à son mandat, tirer parti des partenariats qu'il a noués avec des organisations gouvernementales et intergouvernementales et des organisations non gouvernementales, notamment avec des agences spatiales, des entreprises, des universités, des institutions et d'autres entités liées à l'espace, afin de trouver de nouveaux moyens de répondre aux demandes des pays, en particulier des pays en développement, qui sont de plus en plus nombreux à souhaiter être capables d'utiliser les sciences et techniques spatiales et leurs applications. Il entend également établir de nouveaux liens de coopération, notamment avec le secteur privé. Il renforcera la transparence en ce qui concerne ses activités relatives au programme et informera régulièrement le Comité des projets en cours d'exécution ainsi que de ses partenariats avec les agences spatiales, les organisations gouvernementales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé.
- 6.8 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau dirigera la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (ONU-Espace) de manière à assurer la cohérence des travaux menés par les organismes des Nations Unies dans le domaine de l'espace et de resserrer la collaboration y relative, l'idée étant de mieux coordonner le partage des données et de coopérer à l'acquisition d'informations spatiales afin d'accélérer l'utilisation des biens spatiaux au service de la réalisation des objectifs de développement durable.
- 6.9 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il conviendra, comme le montre son projet « L'espace pour les femmes », qui vise à promouvoir l'avancement des femmes et des filles dans les domaines des sciences, des technologies, de l'innovation et de l'exploration spatiales et à mieux sensibiliser à l'importance de l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques et aux débouchés professionnels offerts par ces secteurs. Il œuvrera avec des partenaires aux fins du renforcement des capacités et des compétences, tant au niveau individuel qu'au niveau institutionnel, l'accent étant mis sur l'accroissement de la participation des femmes et des filles aux activités spatiales et leur maintien dans ce secteur.
- 6.10 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et dans le cadre de son projet « L'espace pour les personnes handicapées », le Bureau recense les possibilités d'intégration des personnes handicapées dans le secteur spatial et s'emploie à mieux les faire connaître. Il nouera des partenariats afin d'améliorer les perspectives de carrière des personnes handicapées dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques et partagera les bonnes pratiques pour ce qui est de l'accessibilité et concernant les domaines de la recherche scientifique, de l'éducation et de la sensibilisation, et il communiquera des informations à ce sujet au moyen d'une page Web.

### **Activités d'évaluation**

- 6.11 L'évaluation des activités menées dans le cadre de l'initiative « Accès à l'espace pour tous », qui devait s'achever en 2023, a pris du retard et le sera en 2024.
- 6.12 Il est prévu de procéder à une évaluation du portail Space4Water en 2025.

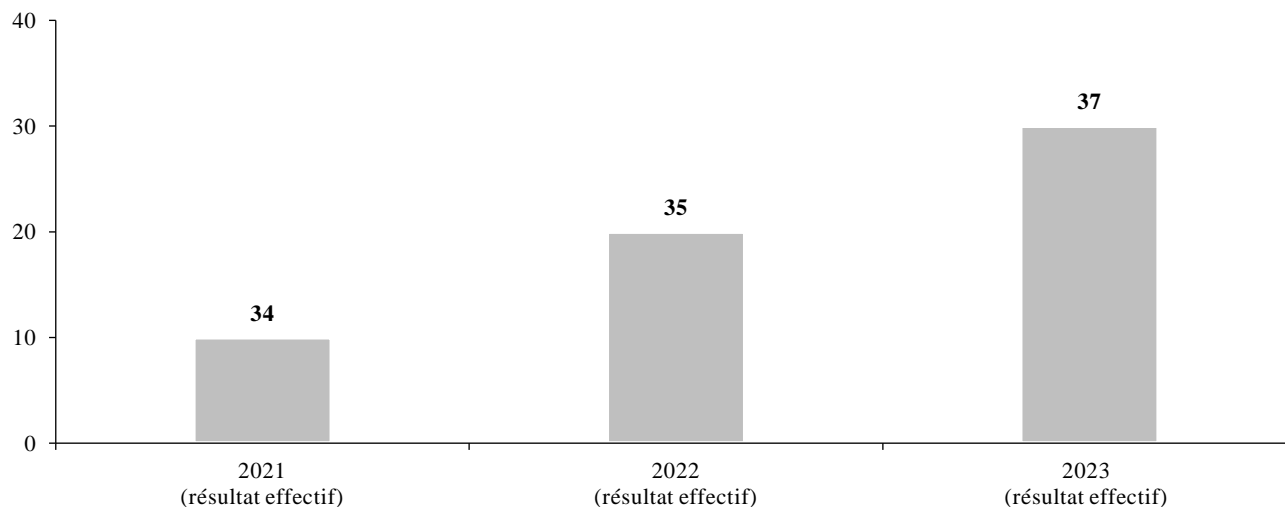
## Exécution du programme en 2023

### Renforcement de l'engagement en faveur de la compatibilité, de l'interopérabilité et de la transparence dans l'utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellite

- 6.13 Les services de positionnement, de navigation et de synchronisation par satellite permettent notamment de gérer la circulation routière, de naviguer par voie maritime ou aérienne, d'accompagner l'agriculture de précision et d'aider les missions humanitaires de recherche et de sauvetage. Les systèmes de navigation par satellite, qui sont de plus en plus nombreux et élaborés, peuvent tirer parti du renforcement de la compatibilité, de l'interopérabilité et de la transparence entre eux afin de promouvoir et de protéger l'utilisation de leurs applications en service ouvert et de contribuer à ce que les systèmes mondiaux de navigation par satellite et leurs applications servent pleinement les utilisateurs civils du monde entier. Le programme, qui assure le secrétariat exécutif du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite, fournit des services en la matière, soutient les délibérations intergouvernementales et la coordination entre les États Membres, les entités des Nations Unies, les organisations gouvernementales et intergouvernementales et les organisations non gouvernementales sur les questions relatives aux systèmes mondiaux de navigation par satellite et organise des ateliers régionaux, des formations et des séminaires techniques sur l'utilisation des technologies liées à ces systèmes.
- 6.14 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 6.I).

Figure 6.I

**Mesure des résultats : États Membres de l'Organisation des Nations Unies, entités des Nations Unies, organisations gouvernementales et intergouvernementales et organisations non gouvernementales participant aux travaux du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (résultat cumulé)**



## Résultats escomptés pour 2025

### Résultat 1 : une meilleure compréhension et application du régime juridique international régissant les activités spatiales

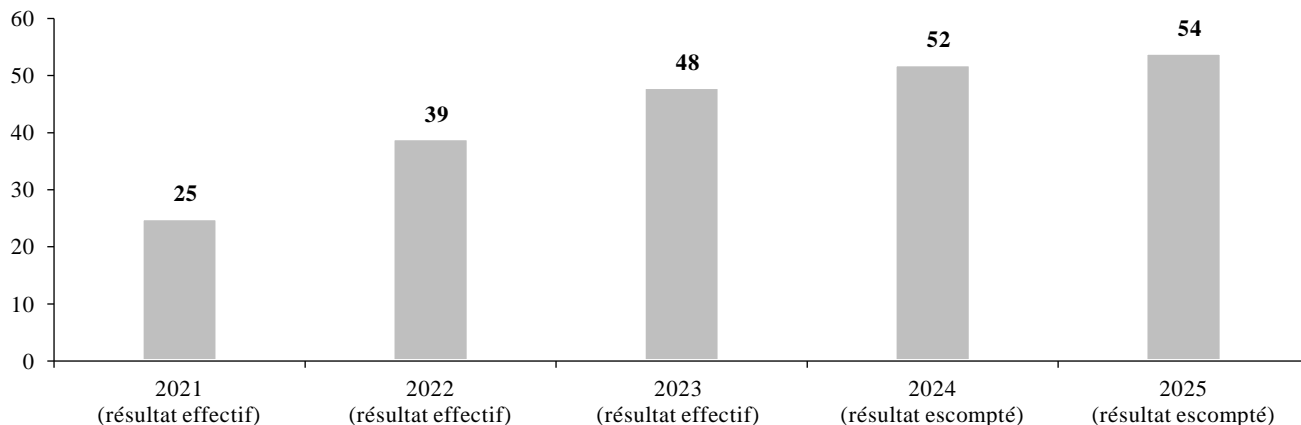
#### Exécution du programme en 2023 et cible pour 2025

- 6.15 Le travail effectué dans le cadre du programme a contribué à ce que 48 pays prennent des mesures visant à améliorer la compréhension, le respect ou l'application du régime juridique international régissant les activités spatiales, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 41 pays.

6.16 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2025, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 6.II).

Figure 6.II

**Mesure des résultats : nombre de pays prenant des mesures visant à améliorer la compréhension, le respect ou l’application du régime juridique international régissant les activités spatiales (résultat cumulé)**



**Résultat 2 : accès direct aux mécanismes d’intervention d’urgence reposant sur l’utilisation des moyens spatiaux**

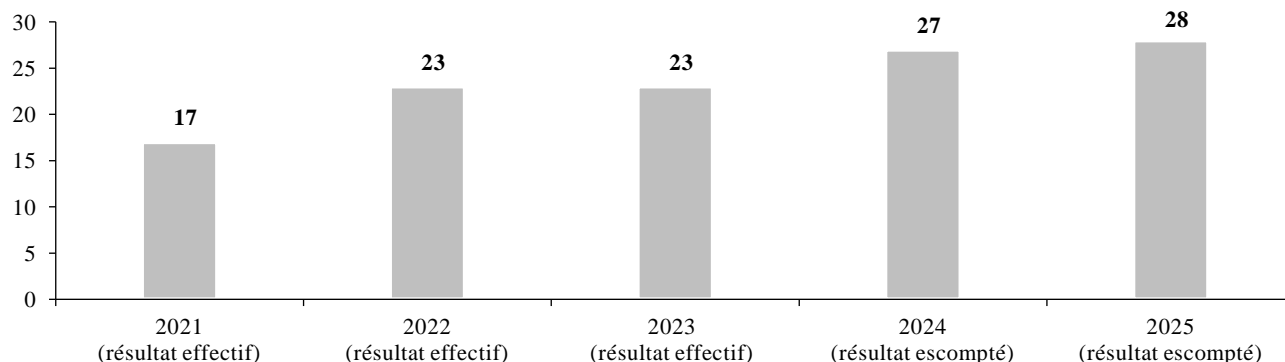
**Exécution du programme en 2023 et cible pour 2025**

6.17 Le travail effectué dans le cadre du programme a contribué à ce que 23 agences nationales de gestion des catastrophes deviennent des utilisateurs autorisés de la Charte relative à une coopération visant à l’utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique, mais n’a pas permis d’atteindre la cible fixée, à savoir 25. La cible n’a pas été atteinte car aucune agence nationale de gestion des catastrophes n’a officiellement demandé à devenir un utilisateur autorisé de la Charte.

6.18 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2025, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 6.III).

Figure 6.III

**Mesure des résultats : nombre d’agences nationales de gestion des catastrophes devenant des utilisateurs autorisés de la Charte relative à une coopération visant à l’utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique (résultat cumulé)**



### Résultat 3 : améliorer l'accès à l'espace

#### Projet de plan-programme pour 2025

6.19 L'amélioration de l'accès aux technologies spatiales peut renforcer les capacités nationales des États Membres de développer des solutions spatiales qui favorisent le développement socioéconomique et de faire face aux défis mondiaux. Le programme aide les États Membres à développer la capacité de construire et de lancer des satellites dans l'espace dans le cadre de partenariats avec des agences spatiales, des instituts de recherche et l'industrie afin de développer un savoir-faire spécialisé et des processus d'ingénierie pour le développement de satellites et l'exploration de l'espace.

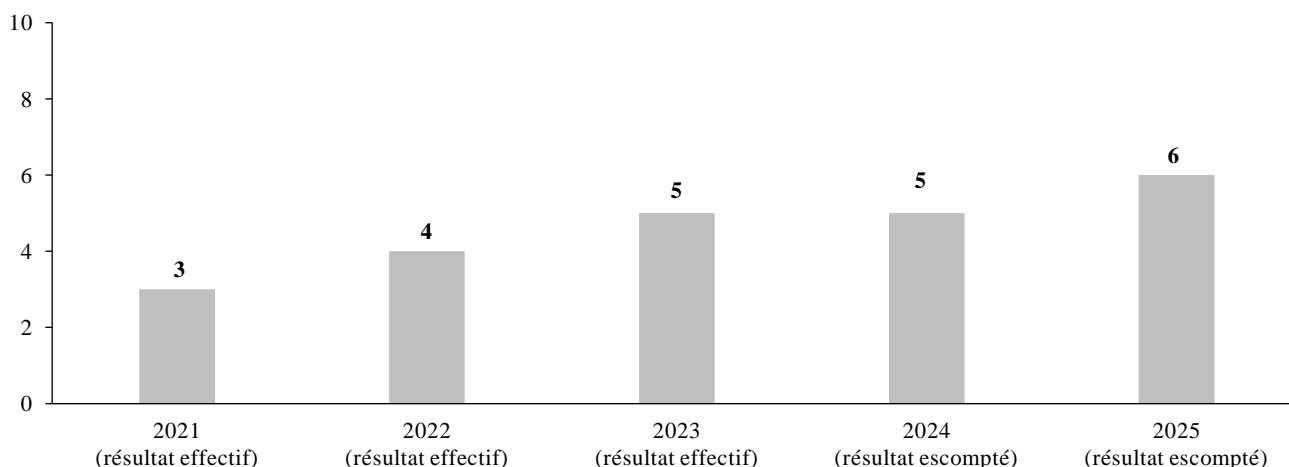
#### *Enseignements tirés et changements prévus*

6.20 Les enseignements tirés sont les suivants : on a pu renforcer la capacité des personnes et des équipes de planifier et d'exécuter des activités tout au long du cycle de développement de la technologie spatiale (de l'élaboration des propositions de projet et des demandes au lancement des satellites et à l'utilisation des données), augmentant ainsi leur capacité d'accéder aux possibilités qu'offre l'espace en général. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du programme, on axera l'action menée sur le soutien aux participants au moyen de conseils techniques et de formations spécialisées, afin d'accroître leur capacité d'élaborer des propositions de projet et des demandes compétitives et de qualité, et de maximiser les résultats de l'apprentissage des personnes.

6.21 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 6.IV).

Figure 6.IV

#### Mesure des résultats : nombre de satellites lancés dans l'espace dans le cadre de l'initiative « Accès à l'espace pour tous » (résultat cumulé)



#### Textes des organes délibérants définissant les mandats

6.22 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme, qui a été revue pendant l'établissement du projet de budget-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

1472 A (XIV) ; 1721 B (XVI) ; 2453 A-B (XXIII) ; 2601 (XXIV) ; 3234 (XXIX) ; 61/111 ; 64/86 ; 71/90 ; 74/82 ; 77/121 ; 78/72	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace	62/101	Recommandations visant à renforcer la pratique des États et des organisations internationales intergouvernementales concernant l'immatriculation des objets spatiaux
2222 (XXI)	Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes	65/271 68/74	Journée internationale du vol spatial habité Recommandations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
2345 (XXII)	Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique	69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)
2777 (XXVI)	Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux	70/1	Transformer notre monde : Le Programme de développement durable à l'horizon 2030
3235 (XXIX)	Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique	72/78	Déclaration sur le cinquantième anniversaire du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes
34/68	Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes	72/79	Examen du cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
37/90	Deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	73/6	Cinquantenaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique : l'espace comme moteur de développement durable
37/92	Principes régissant l'utilisation par les États de satellites artificiels de la Terre aux fins de la télévision directe internationale	74/115	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement
41/65	Principes sur la télédétection	75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
47/68	Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace	76/3	Le programme « Espace 2030 » : l'espace comme moteur du développement durable
54/68	Troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	77/29	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement
59/2	Examen de l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	77/120	L'espace et la santé mondiale
59/115	Application de la notion d'« État de lancement »		
61/110	Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence		

*Décisions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*

1/CP.21 Adoption de l'Accord de Paris

**Produits**

6.23 On trouvera dans le tableau 6.1 les produits retenus pour le programme.



Tableau 6.1  
Produits retenus pour la période 2023-2025, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2023	Produits livrés : 2023	Produits prévus : 2024	Produits prévus : 2025
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>105</b>	<b>106</b>	<b>105</b>	<b>105</b>
1. Rapports présentés au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, notamment à son sous-comité scientifique et technique et à son sous-comité juridique	105	106	105	105
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>76</b>	<b>79</b>	<b>72</b>	<b>65</b>
2. Séances de l'Assemblée générale	2	–	2	–
3. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
4. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
5. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
6. Séances de la Quatrième Commission et de son groupe de travail plénier consacrées au point de l'ordre du jour intitulé « Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace »	3	3	3	3
7. Séances du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, notamment de son sous-comité scientifique et technique et de son sous-comité juridique	60	56	56	56
8. Consultations intersessions des groupes de travail du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, notamment de son sous-comité scientifique et technique et de son sous-comité juridique	8	17	8	3
<b>Services de conférence et de secrétariat pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>14</b>	<b>18</b>	<b>14</b>	<b>14</b>
9. Services de secrétariat exécutif fournis au Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite et à son forum des fournisseurs	10	11	10	10
10. Services de secrétariat fournis au Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales	4	7	4	4
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>75</b>	<b>82</b>	<b>80</b>	<b>76</b>
11. Activités de formation sur le droit de l'espace et les politiques spatiales, à l'intention notamment de nouveaux acteurs	17	15	17	17
12. Activités de formation sur les sciences et techniques spatiales et leurs applications	24	27	24	24
13. Activités de formation et missions techniques consultatives sur l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion des catastrophes	21	26	30	24
14. Forum mondial de l'espace	3	3	3	3
15. Conférence sur la défense planétaire (menaces que posent les astéroïdes et les comètes pour la Terre)	5	4	–	3
16. Tables rondes consacrées au Projet « L'espace pour les femmes »	2	3	3	3
17. Forum public à l'intention des États Membres et réunions des entités des Nations Unies sur l'utilisation des techniques spatiales	3	4	3	2
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
18. Publications sur les activités du Bureau et du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	6	6	5	6

## Titre II Affaires politiques

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits livrés : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>75</b>	<b>76</b>	<b>74</b>	<b>74</b>
19. Informations fournies conformément aux traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique	5	6	4	4
20. Informations fournies conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique et à la résolution 1721 B (XVI) de l'Assemblée générale	70	70	70	70

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : appui aux activités normatives du Groupe de travail C du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite, du réseau du Projet « L'espace pour les femmes » et aux réunions sur la durabilité des activités spatiales ; fourniture d'avis d'experts aux États Membres qui en font la demande concernant : a) l'immatriculation des objets spatiaux ; b) les sciences et techniques spatiales et leurs applications ; c) les activités des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU ; d) l'utilisation d'informations d'origine spatiale dans les plans et politiques de gestion des catastrophes et les activités de gestion des risques, dans environ 5 États Membres ; e) les informations d'origine spatiale, l'objectif étant d'appuyer les interventions d'urgence et les opérations humanitaires, dans au moins 4 pays en développement ; organisation de programmes de formation de longue durée dans le domaine des sciences et techniques spatiales et de leurs applications.

**Bases de données et supports numériques** : Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique et Index en ligne des objets lancés dans l'espace, portail de connaissances d'UN-SPIDER, portail du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite, portail Space4Water, recueil de solutions spatiales (base de données), cours en ligne concernant notamment l'espace au service de l'action climatique et de l'agriculture, et recueil de textes de loi sur le droit spatial national.

### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : expositions, documents promotionnels et matériel pédagogique, et manifestations visant à célébrer des exploits ou des anniversaires d'événements liés au domaine spatial.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués et conférences de presse sur les activités du Bureau et du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : sites Web pour le Bureau des affaires spatiales, le Projet « L'espace pour les femmes », Space4ClimateAction et la durabilité de l'espace.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2025

### Vue d'ensemble

6.24 On trouvera dans les tableaux 6.2 à 6.4 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 6.2

#### Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2023 (dépenses effectives) <sup>a</sup>	2024 (ressources approuvées)	Changements					2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Postes	3 381,3	3 724,7	–	–	–	–	–	3 724,7
Autres dépenses de personnel	143,7	151,5	–	–	–	–	–	151,5
Dépenses de représentation	–	0,9	–	–	–	–	–	0,9
Consultants	–	39,7	–	–	–	–	–	39,7
Experts	100,8	28,9	–	–	(2,9)	(2,9)	(10,0)	26,0
Voyages du personnel	113,0	105,2	–	–	4,8	4,8	4,6	110,0
Services contractuels	149,5	173,9	–	–	(9,1)	(9,1)	(5,2)	164,8
Frais généraux de fonctionnement	7,5	15,9	–	–	3,1	3,1	19,5	19,0
Fournitures et accessoires	0,5	6,5	–	–	–	–	–	6,5
Mobilier et matériel	1,7	8,3	–	–	–	–	–	8,3
Aménagement des locaux	0,1	–	–	–	–	–	–	–
Subventions et contributions	379,0	528,3	–	–	4,1	4,1	0,8	532,4
<b>Total</b>	<b>4 277,0</b>	<b>4 783,8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4 783,8</b>

<sup>a</sup> Les montants présentés dans ce tableau et dans les suivants ne sont pas définitifs et peuvent faire l'objet d'ajustements qui pourraient entraîner des différences mineures entre les informations figurant dans le présent rapport et les états financiers qui seront publiés d'ici au 31 mars 2024.

Tableau 6.3

#### Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2025

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2024	25	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 6 P-3, 3 P-2/1 et 5 G(AC)
Effectif proposé pour 2025	25	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 6 P-3, 3 P-2/1 et 5 G(AC)

Note : L'abréviation ci-après est utilisée dans les tableaux et les figures : G(AC) = agent des services généraux (Autres classes).

Tableau 6.4  
**Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe**

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2024	Changements			Total	Effectif proposé pour 2025
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>						
D-2	1	–	–	–	–	1
D-1	1	–	–	–	–	1
P-5	2	–	–	–	–	2
P-4	7	–	–	–	–	7
P-3	6	–	–	–	–	6
P-2/1	3	–	–	–	–	3
<b>Total partiel</b>	<b>20</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>20</b>
<b>Agents des services généraux et des catégories apparentées</b>						
G(AC)	5	–	–	–	–	5
<b>Total partiel</b>	<b>5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5</b>
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>25</b>

6.25 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 6.5 à 6.7 et dans la figure 6.V.

6.26 Comme le montrent les tableaux 6.5 1) et 6.6 1) ci-dessous, les ressources proposées pour 2025 s'élèvent globalement à 4 783 800 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport au budget approuvé pour 2024. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 6.5  
**Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement et composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Changements			Total	Pourcentage	2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Programme de travail	4 277,0	4 783,8	–	–	–	–	–	4 783,8
<b>Total partiel (1)</b>	<b>4 277,0</b>	<b>4 783,8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4 783,8</b>

2) Ressources extrabudgétaires

Composante	2023	2024	Changements	Pourcentage	2025
	(dépenses effectives)	(estimations)			(prévisions)
Programme de travail	1 647,8	1 584,8	79,4	5,0	1 664,2
<b>Total partiel (2)</b>	<b>1 647,8</b>	<b>1 584,8</b>	<b>79,4</b>	<b>5,0</b>	<b>1 664,2</b>
<b>Total (1 + 2)</b>	<b>5 924,8</b>	<b>6 368,6</b>	<b>79,4</b>	<b>1,2</b>	<b>6 448,0</b>

Tableau 6.6

**Vue d'ensemble : postes proposés pour 2025, par source de financement et composante**

(Nombre de postes)

1) Budget ordinaire

Composante	Effectif approuvé pour 2024	Changements				Effectif proposé pour 2025
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Programme de travail	25	–	–	–	–	25
<b>Total partiel (1)</b>	<b>25</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>25</b>

2) Ressources extrabudgétaires

Composante	2024	Changements	2025
	(estimations)		(prévisions)
Programme de travail	7	1	8
<b>Total partiel (2)</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>8</b>
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>1</b>	<b>33</b>

Tableau 6.7

**Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes**

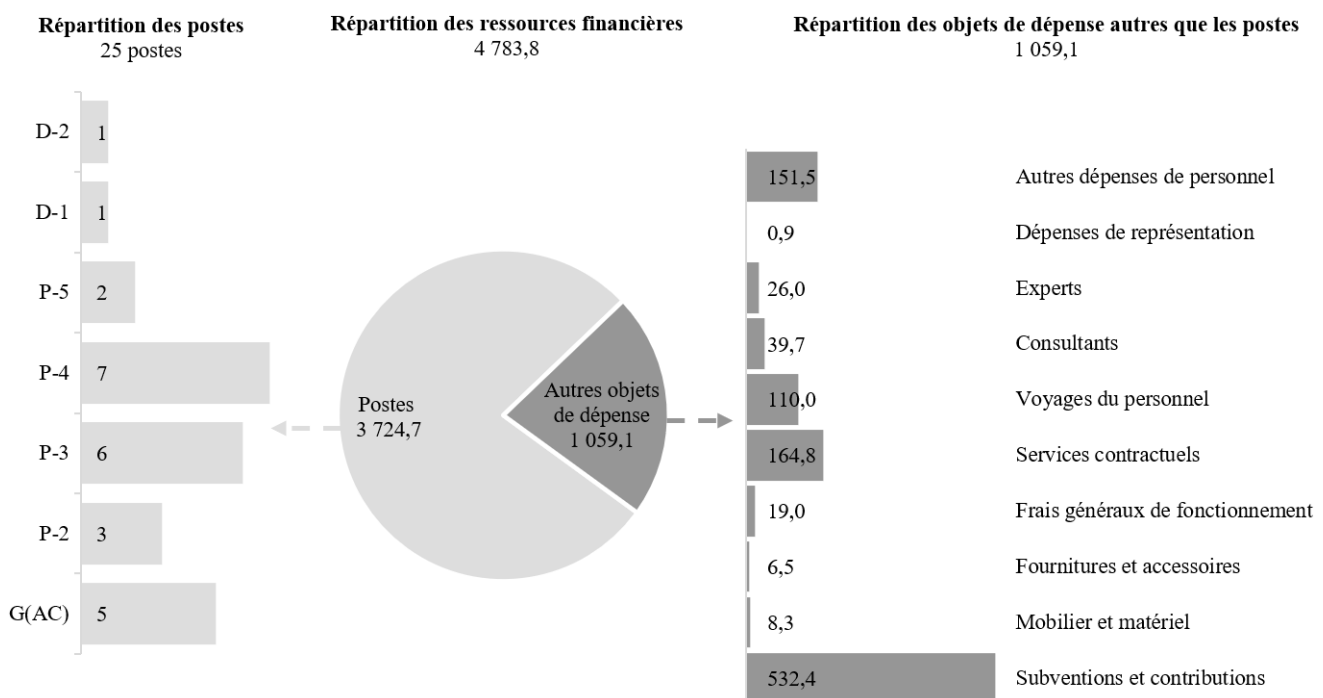
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2023	2024	Changements				2025
			(dépenses effectives)	(ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	3 381,3	3 724,7	–	–	–	–	3 724,7
Autres objets de dépense	895,7	1 059,1	–	–	–	–	1 059,1
<b>Total</b>	<b>4 277,0</b>	<b>4 783,8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4 783,8</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		20	–	–	–	–	20

	Changements					Total	Pourcentage	2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Agents des services généraux et des catégories apparentées		5	–	–	–	–	–	5
<b>Total</b>		<b>25</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>25</b>

Figure 6.V  
**Répartition des ressources proposées pour 2025 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

- 6.27 Comme le montrent les tableaux 6.5 2) et 6.6 2), les ressources extrabudgétaires se chiffrent à 1 664 200 dollars. Elles s’ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à financer huit postes [1 P-3, 2 P-2/1 et 5 postes d’agent des services généraux (Autres classes)] et les objets de dépense autres que les postes à l’appui des activités de renforcement des capacités et d’autres services s’adressant aux États Membres.
- 6.28 Les contributions en nature que le Bureau devrait recevoir sont estimées à 1 793 000 dollars : elles prennent la forme de personnel prêté à titre gracieux au Bureau, d’un appui spécialisé et de services de lancement fournis dans le cadre de l’initiative « Accès à l’espace pour tous » et d’installations de conférence, de services de réunion, de services d’hébergement et de restauration mis à la disposition des participants, de services de transport et de divers services contractuels fournis à titre gracieux pour les cours, les réunions et autres activités organisés par le Bureau.
- 6.29 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Bureau, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

**Autres éléments d'information**

- 6.30 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Bureau des affaires spatiales se conforme aux politiques et procédures de l'Office des Nations Unies à Vienne. Le siège de Vienne est climatiquement neutre et fonctionne à 100 % avec des énergies renouvelables. En 2020, les organisations sises à Vienne ont commencé à rénover les entrées, à remplacer les rideaux d'air et à moderniser ou à remettre en état toutes les cabines d'ascenseurs. Certains de ces projets ont déjà été menés à bien dans diverses parties du complexe, mais d'autres sont encore en cours ; l'accent est mis dans l'ensemble du Centre international de Vienne sur la modernisation des climatiseurs et le remplacement de la tuyauterie et des systèmes d'isolation et d'éclairage, qui datent de 1978. Ces projets, qui se poursuivront en 2025 et au-delà, réduiront davantage l'impact environnemental et l'empreinte carbone du Centre en améliorant le rendement énergétique.
- 6.31 On trouvera dans le tableau 6.8 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Il a parfois été difficile d'acheter les billets à l'avance en raison de contraintes opérationnelles liées au versement tardif des ressources extrabudgétaires. Le Bureau des affaires spatiales examinera les réservations tardives afin d'améliorer le respect des délais.

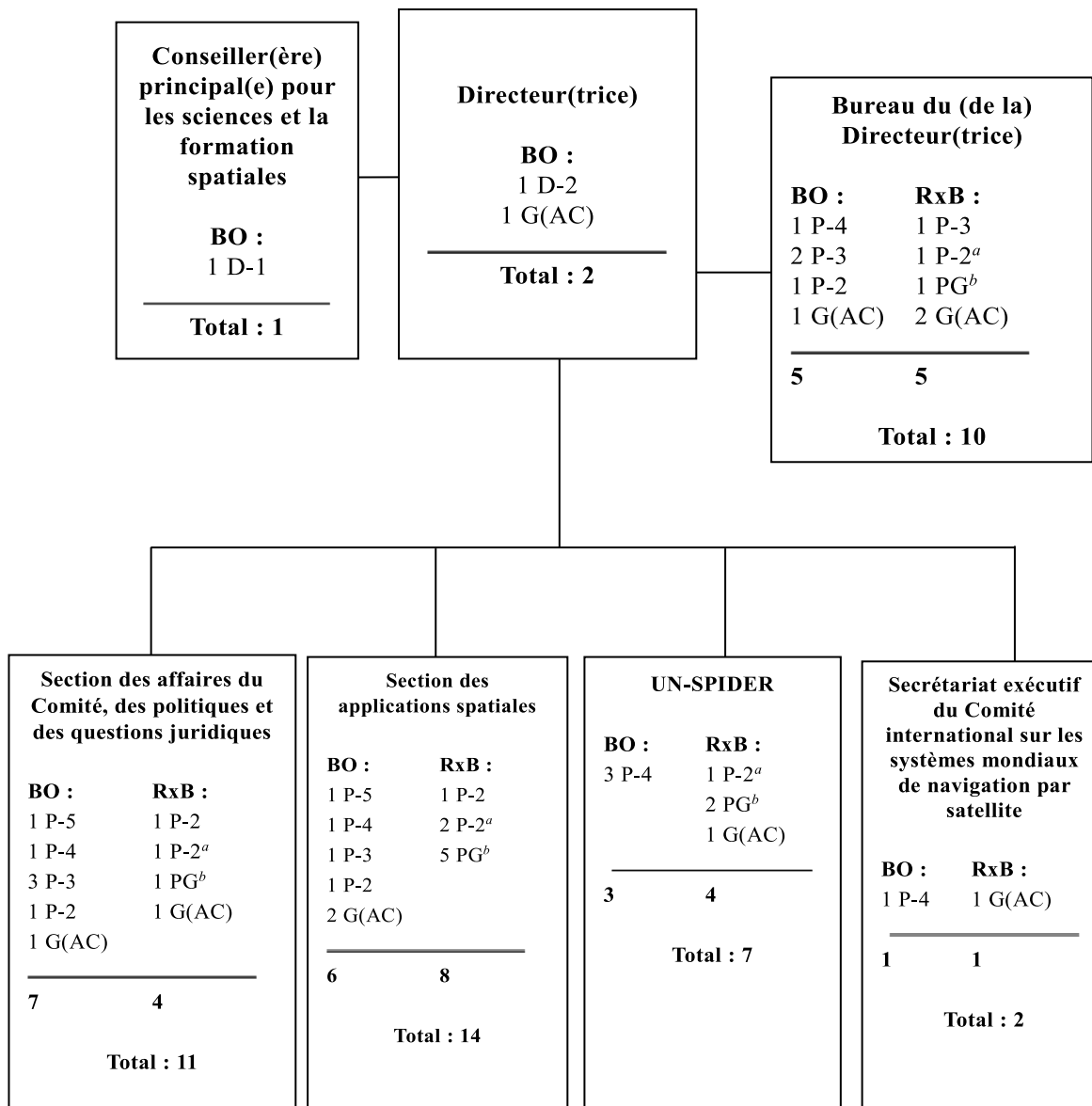
Tableau 6.8  
**Respect des délais**

(En pourcentage)

	2021 <i>(taux effectif)</i>	2022 <i>(taux effectif)</i>	2023 <i>(taux effectif)</i>	2024 <i>(taux prévu)</i>	2025 <i>(taux prévu)</i>
Soumission de la documentation dans les délais	92	59	77	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	22	90	74	100	100

Annexe

Organigramme et répartition des postes pour 2025



*Abréviations* : BO : budget ordinaire ; G(AC) : agent(e) des services généraux (Autres classes) ; PG : prêt à titre gracieux ; RxB : ressources extrabudgétaires ; UN-SPIDER : Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence.

<sup>a</sup> Administrateur(trice) auxiliaire.

<sup>b</sup> Personnel détaché à titre gracieux par l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale, l'Agence spatiale chinoise, le Département d'État des États-Unis, les forces aériennes brésiliennes, le Gouvernement français, le Gouvernement de la République de Corée et le Ministère chinois de la gestion des situations d'urgence.